



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 10838

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la prévention de l'ostéoporose chez la femme, et sur la prise en charge par la sécurité sociale des soins engendrés par cette maladie. Alors que la prévention du cancer du sein, qui touche une femme sur huit, recommande un dépistage automatique et gratuit à partir d'un certain âge, l'ostéoporose quant à elle ne fait pas l'objet d'une telle prise en compte, alors qu'une femme sur deux y est exposée. Cette maladie entraîne une prise en charge financière importante des soins par la sécurité sociale, puisque elle cause de nombreuses fractures, pouvant toucher le bassin ou la colonne vertébrale. Actuellement, des examens ne sont effectués que sur les personnes dites « à risques » (soit moins de 30 % des personnes concernées), et tous les deux ans. Il serait plus efficace d'instaurer un contrôle ostéodensitométrique systématique sur chaque femme, après la ménopause. Une telle politique de prévention permettrait d'identifier toutes les personnes exposées à l'ostéoporose, et de renouveler ce contrôle par la suite, tous les cinq ans. Il la remercie, de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10838

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 novembre 2007, page 7212

**Question retirée le :** 3 juin 2008 (Retrait pour cause de question identique)